



Dégradation maison par locataire bénéficiaire AAH

Par **Nnadia**, le **06/12/2019** à **18:36**

Bonjour

Je loue une maison à une personne bénéficiaire de l'AAH. Elle vient de donner son préavis de départ et l'agence vient de me prévenir que la maison a subi beaucoup de dégradations, du sol au plafond. Cela s'élève à plusieurs milliers d'euros.

La locataire, qui a 4 enfants, est sans revenus. Quelles solutions existent pour que cette personne paye sa dette? Nous avons à plusieurs reprises contacté l'agence, et demandé à joindre la curatrice, notamment pour une porte de garage défoncée dont nous demandions la réparation. L'état peut-il être considéré responsable vu que la personne est sous curatelle renforcée? L'agence a-t-elle une responsabilité?

Merci de vos renseignements.

Cordialement